



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E84781

VALABLE JUSQU'AU 20/11/2026

ÉDITÉ LE

18/06/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 02/04/2008

Forme juridique : SARL

Capital : 10 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC DIJON 2008 B 293

Siret : 503 303 877 00032

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 21 8139 0

Assurance Responsabilité Travaux :

SMABTP C71544 F/ 1244.000 / 557793

Assurance Responsabilité Civile :

SMABTP C71544 F/ 1244.000 / 557793

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/08/2025

Raison sociale : LASTELLA GENIE CLIMATIQUE

1 RUE DES HERBIOTTES
21160 MARSANNAY-LA-COTE

Téléphone : 03 80 74 86 41

Fax : 03 80 74 88 53

Portable :

Site Internet :

E-mail : contact@groupeigc.fr

Responsabilité légale :

LASTELLA PHILIPPE GÉRANT

Effectif moyen : 14

Tranche de classification : EFF2B

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5112	Installation de plomberie sanitaire pour des bâtiments sans surpresseur supérieurs à 1000 m ² Mention RGE	14/11/2022
5213	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m ² Mention RGE	14/11/2022
5311	Installation de VMC en habitat individuel, collectif ou autre bâtiment inférieur à 1000 m ² Mention RGE	21/11/2022
5312	Installation de VMC dans tout type de bâtiment supérieur à 1000 m ² Mention RGE	21/11/2022

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021
o Ventilation mécanique	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

**LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT**

Gérard SÉNIOR

**SIGNATURE
DU TITULAIRE**



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.